



Collines du Perche
Communauté de communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 septembre 2021

Compte-rendu

20h15 – 22h15
Grange dimière de la Commanderie d'Arville



Sommaire

| | |
|--|---|
| 1) DECISIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE | 3 |
| 2) DEPENSES ENGAGEES DANS L'ETE DEPUIS LE CONSEIL DU 21 JUILLET | 3 |
| 3) PRESENTATION DES TROIS PERSONNES RECRUTEES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT GENERAL..... | 3 |
| 4) PRESENTATION DU PROJET DE SIGNALIETIQUE POUR LES ENTREES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (INTERVENTION D'ALEXIS VANNIER)..... | 4 |
| 5) GOUVERNANCE | 4 |
| A) Constitution d'un comité de pilotage pour le projet de réhabilitation de la piscine de Mondoubleau..... | 4 |
| B) Désignation de représentants des Collines du Perche au sein de l'Association Pays du Perche en Loir-et-Cher..... | 5 |
| 6) ORDURES MENAGERES – EXONERATION DE TEOM POUR L'ANNEE 2022 | 5 |
| 7) GENS DU VOYAGE | 5 |
| 8) DECISIONS BUDGETAIRES | 6 |
| A) Décision budgétaire modificative n° 3 sur le budget principal | 6 |
| B) Durée des amortissements pour les travaux de raccordement électrique au karting de Choue et pour l'élaboration du PLUI..... | 6 |
| 9) PROJETS EN COURS – POINTS D'INFORMATION | 7 |
| A) Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) | 7 |
| B) Rénovation des bâtiments scolaires | 7 |
| 10) RESSOURCES HUMAINES | 7 |
| A) Renouvellement de l'assurance statutaire avec le centre de gestion | 7 |
| B) Instauration des heures complémentaires et supplémentaires pour les agents de la Communauté de communes | 8 |
| C) Facturation aux agents de la Maison de la Petite enfance, des repas Adulte dans le cadre du nouveau contrat de restauration collective avec API restauration. | 8 |
| 11) QUESTIONS DIVERSES | 9 |
| DATES A RETENIR | 9 |
| ANNEXES | 9 |

APPEL

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la grange dimière de la Commanderie d'Arville à Couëtron-au-Perche, sous la présidence de Madame Karine GLOANEC MAURIN.

Date de la convocation : 09/09/2021

Nombres de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres ayant donné pouvoir : 3

Nombre de membres suppléés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents : M. Vincent TOMPA, M. François GAULLIER, Mme Christelle LETURQUE, Mme Joëlle MESME, M. Jérôme LEROY, M. Jacques GRANGER, Mme Karine GLOANEC MAURIN, M. Olivier ROULLEAU, Mme Stéphanie HELIERE, M. Henri LEMERRE, Mme Christelle RICHETTE, M. Carol GERNOT, M. Jean-Jacques GARDRAT, M. Gérard PLATON, Mme Catherine THOMAS, M. Thibaut BOURGET, Mme Claude CARTON, Mme Michelle CORDIER, Mme Anne GAUTIER, Mme Catherine MAIRET, M. Thierry WERBREGUE.

Absents : M. Dany BOUHOURS et son suppléant M. Jean-Marie PAPOT

Absents excusés : M. Jean-Luc PELLETIER, M. Jean-Roger BOURDIN, M. Gilles BOULAY, M. Dany BOUHOURS, Mme Martine ROUSSEAU, M. René PAVÉE

Pouvoirs : M. Jean-Luc PELLETIER est suppléé par Mme Virginie BLONDEL, M. Jean-Roger BOURDIN est suppléé par M. Jean-Paul ROBINET, M. Gilles BOULAY donne pouvoir à Mme Joëlle MESME, Mme Martine ROUSSEAU donne pouvoir à Mme Catherine MAIRET, M. René PAVÉE donne pouvoir à M. Thierry WERBREGUE.

Secrétaire de séance : M. Jacques GRANGER

1) DECISIONS DU BUREAU ET DE LA PRESIDENTE

Par délégation, le Bureau et la Présidente ont pris les décisions suivantes depuis le dernier conseil communautaire :

| Date de décision | Nature de la décision | N° de décision | Objet |
|------------------|---------------------------------|----------------|--|
| 12/05/2021 | Décisions Présidente | 11 21 | Avenant n°1 avec incidence financière sur le lot 6 Electricité du marché de construction d'un atelier relais 4 |
| 26/07/2021 | | 12 21 | Location d'un local au 28 rue de la Gare à Sargé-sur-Braye à la société ICOPAL SAS |
| 13/08/2021 | | 13 21 | Location du logement 1 situé 9 place St Denis à Mondoubleau |
| 13/08/2021 | | 14 21 | Recrutement temporaire de Wafa Hakki, dans le cadre d'un contrat de volontaire territorial en administration mis en place par l'agence nationale de cohésion territoriale (ANCT) |
| 30/08/2021 | Décisions Bureau | 6 21 | Acte constitutif d'une régie d'avance |
| 23/07/2021 | | 7 21 | Demande de subvention à la Direction de la lecture publique pour une action culturelle en bibliothèque |

2) DEPENSES ENGAGEES DANS L'ETE DEPUIS LE CONSEIL DU 21 JUILLET

La liste des engagements réalisés pendant l'été est présentée en Annexe 1 du présent ordre du jour.

3) PRESENTATION DES TROIS PERSONNES RECRUTEES DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE DANS LES SERVICES DU SECRETARIAT GENERAL

Madame Karine Beaufort est arrivée au 1^{er} janvier 2021 pour renforcer l'équipe comptable.

Elle a repris très rapidement les dossiers de suivi comptable des marchés et contrats, de facturation de la régie de chauffage, des contrats de bail pour les logements et les locaux industriels (sur les zones d'activité), les suivis des réclamations des ordures ménagères et des dossiers d'exonérations de TEOM, et le suivi des subventions.

Elle assure également les déclarations de TVA pour l'action économique et la régie de chauffage, le suivi des régies d'avance. En période budgétaire, elle épaulé Anita pour les saisies des inscriptions budgétaires et vérification des comptes administratifs.

Madame Wafa Hakki est arrivée le 13 septembre pour assurer l'animation, le suivi et l'accompagnement des projets communaux dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique. Elle participera à la rédaction du CRTE en lien avec les services de l'Etat, et viendra apporter ses compétences pour la préparation du séminaire du 27 septembre 2021 et la formalisation du projet de territoire des Collines du Perche.

Monsieur Denis Clément est arrivé le 1^{er} septembre dernier pour prendre la responsabilité du pôle technique. Fort d'une expérience longue et variée, M. Clément mettra ses compétences au service d'une structuration des contrats et marchés de suivi et de maintenance de l'ensemble des bâtiments communautaires et de la formalisation technique des grands projets de la mandature (écoles, chaufferie, piscine).

Les différents membres du conseil demandent que les coordonnées des nouveaux agents leur soient transmises par mail.

4) PRESENTATION DU PROJET DE SIGNALÉTIQUE POUR LES ENTREES SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (INTERVENTION D'ALEXIS VANNIER).

Afin d'améliorer la visibilité de la Communauté de communes sur le territoire, il est prévu de réaliser une signalétique à des entrées stratégiques sur le territoire, pour indiquer aux véhicules leur arrivée dans les Collines du Perche. Suite à prospection sur le territoire, Alexis Vannier propose un projet de répartition de cette signalétique, ainsi que sa formalisation.

A l'issue de la présentation d'Alexis Vannier, les membres du Conseil ont relevé l'importance de positionner les futurs panneaux en retrait des autres panneaux de signalisation. Par ailleurs, il semble que la seconde proposition de panneau soit préférée à la première, jugée trop chargée. Toutefois, il faudra veiller à retirer le point d'exclamation après le mot « bienvenue ». Enfin, le conseil communautaire demande de prévoir une commission voirie pour travailler sur ce sujet.

5) GOUVERNANCE

A) Constitution d'un comité de pilotage pour le projet de réhabilitation de la piscine de Mondoubleau

Suite à la fermeture de la piscine de Mondoubleau par la municipalité en date du 20 avril 2021, la Communauté de communes des Collines du Perche s'est engagée à réaliser une étude de faisabilité, pour connaître les possibilités financières permettant une réhabilitation de cet équipement.

Afin de travailler sur ce sujet et constituer un groupe de personnes référentes, il est proposé de constituer un Comité de pilotage (COPIL), composé d'une quinzaine de personnes.

Il est proposé que chaque commune soit représentée et que le COPIL accueille également deux représentants des usagers et un représentant de la fédération française de natation.

L'exécutif pourra également se joindre aux réunions du COPIL au cours de l'évolution du projet.

Le Comité départemental de natation de Loir-et-Cher a reçu un courrier de sollicitation pour désigner un représentant invité à venir siéger au sein de ce COPIL.

La Présidente fait état des candidats et soumet ces candidatures au vote.

- Jean-Jacques Gardrat et Gérard Platon pour Mondoubleau,
- Isabelle Gobert (Mondoubleau) pour représenter les usagers,
- Jean-Marie Papot pour Le Temple,
- Pierre Berry pour Saint-Marc-du-Cor,
- Joëlle Mesme pour Cormenon,
- René Pavée pour Sargé-sur-Braye,
- Olivier Roulleau pour Couëtron-au-Perche,
- Pascal Buron pour Beauchêne,
- Christian Lesimple pour Le Gault-du-Perche,

La désignation officielle des membres du comité de pilotage pour le projet de réhabilitation de la piscine de Mondoubleau aura lieu au prochain conseil communautaire qui se tiendra le mercredi 24 novembre 2021. En effet, l'ensemble des mairies n'a pas pu désigner un ou plusieurs représentants pouvant participer au COPIL de façon régulière car il a été rappelé que les comités de pilotage se dérouleront en journée. La mairie de Choue précise qu'elle désignera une personne dans le courant de la semaine. Enfin, il a été recommandé d'intégrer Madame Burglin, professeure d'EPS au collège de Mondoubleau, au comité de pilotage.

Le conseil approuve à l'unanimité le principe de constitution d'un comité de pilotage pour le projet de réhabilitation de la piscine de Mondoubleau.

B) Désignation de représentants des Collines du Perche au sein de l'Association Pays du Perche en Loir-et-Cher

Karine GM explique à l'Assemblée que l'Association Pays du Perche en Loir-et-Cher, a voté de nouveaux statuts en Assemblée générale extraordinaire le vendredi 10 septembre dernier.

Ces nouveaux statuts prévoient que le collège des représentants des collectivités territoriales soit constitué de 3 à 5 membres désignés au sein de leur assemblée délibérante pour la durée de leurs mandats locaux.

Dans ce cadre, Madame la Présidente propose à l'Assemblée de désigner 5 membres pour représenter la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration de l'Association Pays du Perche en Loir-et-Cher.

Elle demande à l'Assemblée qui souhaite participer au conseil d'administration de Pays du Perche en Loir-et-Cher.

Ces personnes sont :

- Jean-Luc Pelletier
- Jean-Marie Papot,
- Christian Lesimple
- Jean-Paul Robinet

Karine Gloanec Maurin sera membre de droit en tant que Présidente des Collines du Perche.

Le conseil approuve à l'unanimité le nombre de représentants de la Communauté de communes des Collines à l'Association Pays du Perche.

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation des membres s'étant porté candidats.

6) ORDURES MENAGERES – EXONERATION DE TEOM POUR L'ANNEE 2022

Karine GM rappelle que les entreprises qui souhaitent se faire exonérer de TEOM et de part fixe de TEOM incitative, peuvent le faire en déposant avant le 1^{er} septembre de chaque année, et pour l'année qui suit, un dossier de demande d'exonération, dont les pièces à télécharger se trouvent sur le site Internet de la Communauté de communes.

Après avoir présenté le tableau récapitulatif des entreprises ayant déposé un dossier complet dans les délais, elle invite le conseil à accepter l'exonération de TEOM et de la part fixe de TEOMI pour les locaux à usage industriel et commercial justifiant d'un contrat pour l'élimination des déchets produits en direct avec un prestataire de son choix, et de valider la liste ainsi présentée en annexe de la présente délibération, présentant les locaux concernés.

Karine GM précise que cette exonération est valable pour l'exercice 2022.

Madame Catherine Thomas demande de vérifier si Madame Vaudecranne n'utilise pas réellement le service. Elle a également demandé de contacter Svalorm pour retirer les bacs.

Le conseil approuve à l'unanimité la liste des demandes d'exonération des entreprises pour la TEOM et la part fixe de TEOM incitative au titre de l'exercice 2022.

7) GENS DU VOYAGE

Karine GM rappelle que l'aire d'accueil des gens du voyage située à Sargé-sur-Braye a subi à nouveau des dégradations au mois de mai 2021, empêchant totalement son fonctionnement.

Suite à ces dégradations, Mme le Maire de Sargé-sur-Braye a pris un arrêté municipal en date du 15 mai 2021, pour fermeture de l'aire pour une durée indéterminée, le temps de procéder aux travaux de réhabilitation de l'équipement.

Néanmoins, au regard des dégradations récurrentes qui interviennent sur cette aire, il est nécessaire de s'interroger sur la pertinence de continuer à ouvrir cet équipement en tant qu'aire classique d'accueil des gens du voyage.

Les services de l'Etat ont été sollicités pour réfléchir sur ce point. Madame la Sous-préfète de Vendôme ayant interrogé M. le Préfet, il est convenu que ce point soit vu en comité départemental afin d'envisager les pistes possibles pour la modification du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Dans ce contexte, Karine GM propose à l'Assemblée d'acter la fermeture de l'aire d'accueil de Sargé-sur-Braye depuis le 15

mai dernier et pour une durée allant au moins jusqu'au 31 décembre 2021 et de confirmer la volonté du conseil de faire modifier la vocation de l'aire d'accueil afin qu'elle connaisse une occupation plus régulière et plus pérenne, afin d'éviter les dégradations et les occupations intempestives.

En réponse à cette proposition, le conseil communautaire demande de vérifier la clause de suspension du contrat pour qu'il soit renégocié à 0 euros. Il est demandé d'inclure l'avenant du mois de juillet. Toutefois, il est demandé de se renseigner sur la légalité de la fermeture d'une aire d'accueil.

Le conseil approuve à l'unanimité la fermeture de l'aire d'accueil de Sargé-sur-Braye ainsi que la volonté de faire modifier la vocation de l'aire d'accueil.

8) DECISIONS BUDGETAIRES

A) Décision budgétaire modificative n° 3 sur le budget principal

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'accessibilité à la commanderie d'Arville, prévus dans l'agenda d'accessibilité programmée, il est nécessaire de procéder à une décision budgétaire modificative permettant le règlement des factures pour des travaux d'adaptation de portes de secours sur différentes portes au musée et aux gîtes.

Karine GM propose d'approuver la décision budgétaire modificative n° 3 sur le budget principal comme suit :

| Désignation | Dépenses (1) | | Recettes (1) | |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2138-MBCA-321 : Maison du Bourg d'Arville | 0.00 € | 5 160.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| D-21731-PM-212 : Ecole primaire Mondoubleau | 5 160.00 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 5 160.00 € | 5 160.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 5 160.00 € | 5 160.00 € | 0.00 € | 0.00 € |
| Total Général | | 0.00 € | | 0.00 € |

Le conseil approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n° 3 sur le budget principal.

B) Durée des amortissements pour les travaux de raccordement électrique au karting de Choue et pour l'élaboration du PLUI

VU les travaux électriques réalisés sur le terrain de Karting de Choue au lieudit Les Vaulions, avec le SIDELC, pour un montant total de 9 730,34 €

VU la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLUI, réalisée avec le Bureau d'Etudes Elvia, pour un montant total de 226 020 €

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des amortissements pour ces dépenses d'investissement,

Madame la Présidente propose des durées d'amortissement comme suit :

- 30 années pour les dépenses d'électricité sur le karting de Choue sur le montant de 9 730,34 €,
- 10 années pour les dépenses relatives à l'élaboration du PLUI sur le montant de 226 020 €.

La commune de Choue prend en charge l'entrée du karting ainsi que l'entretien du terrain.

Le conseil approuve à l'unanimité la durée des amortissements pour les travaux de raccordement électrique au karting de Choue et pour l'élaboration du PLUI.

Le conseil s'interroge sur l'instruction des documents d'urbanisme qui devait être transférée à la Communauté de communes des Collines du Perche.

Karine informe qu'un courrier a été transmis au Préfet dans l'été pour lui indiquer que malgré les recherches de mutualisation avec Territoires Vendômois et Perche et haut vendômois, aucune solution n'a été trouvée à ce jour et les collines du Perche ne seront pas en mesure d'assurer seules un service d'instruction au 1^{er} janvier 2022. Ce courrier précise que la Communauté de communes s'engage à trouver une solution dans le courant de l'année 2022 et demande à la DDT de continuer l'instruction des documents d'urbanisme encore pour une année.

Un poste mutualisé devrait voir le jour en 2022. La Direction Départementale des Territoires est prête à assurer une formation urbanisme au candidat potentiel. Toutefois, l'agent en charge de l'instruction des documents d'urbanisme devra partager son temps de travail avec des missions de secrétariat communal ainsi que des missions de secrétariat au sein du Syndicat des Rivières et du Syndicat intercommunal des circuits équestres et pédestres grâce à une mutualisation de nos services avec l'ensemble des communes du territoire.

9) PROJETS EN COURS – POINTS D'INFORMATION

A) Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Suite à la journée d'ateliers qui s'est tenue le 30 août dernier, le COPIL s'est réuni ce 15 septembre au matin pour déterminer plusieurs axes de rédaction du CRTE.

La Sous-préfète a rappelé que les communes étaient invitées à annoncer leurs projets en remplissant les fiches action transmises à la communauté de communes, chargée de les enregistrer. Nous avons donc pris beaucoup d'avance puisqu'il ne nous manque le retour que d'une commune.

Une prochaine étape aura lieu le 22 septembre pour déterminer qui rédigera le contrat. Proposition est faite que notre Volontaire territoriale en administration prenne la plume.

Le conseil communautaire prend acte de l'implication de Wafa Hakki dans la rédaction du CRTE du Pays Vendômois.

B) Rénovation des bâtiments scolaires

La Banque des Territoires a été mandatée pour nous accompagner sur l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement pour la rénovation des bâtiments scolaires.

Travaillant avec la SCET (Services, Conseil, Expertises et Territoires), un groupe de travail viendra visiter les bâtiments dès ce jeudi 23 septembre, pour établir un plan de travaux sur plusieurs années, avec une priorité donnée sur les sites de Mondoubleau.

La SCET a proposé une note méthodologique de travail en 2 phases :

- Une première phase consistant en un schéma directeur et une estimation des travaux du groupe scolaire de Mondoubleau pour l'élaboration d'un dossier de demande de subvention en novembre,
- Une seconde phase de stratégie immobilière sur les autres écoles, présentant plusieurs scénarii. Cette étape devrait se terminer en janvier 2022.

Par l'intermédiaire de la Sous-préfète de Vendôme, Monsieur le Préfet souhaite que nous veillions à ce que la présentation de nos projets ne se fasse pas de façon trop compartimentée dans le temps. Néanmoins, les délais contraints de présentation des dossiers de demandes de subvention nous obligent à prioriser les projets de rénovation des bâtiments scolaires.

Le-Gault-du-Perche sera ajouté à la boucle des bâtiments scolaires à rénover.

10) RESSOURCES HUMAINES

A) Renouvellement de l'assurance statutaire avec le centre de gestion

Le Centre de gestion e Loir-et-Cher (CDG41) a lancé une nouvelle consultation pour le compte des collectivités et des établissements publics du Département, pour renouveler le contrat groupe d'assurance statutaire concernant les agents soumis au régime CNRCL et/ou IRCANTEC, avec effet au 1^{er} janvier 2022.

Suite à cette consultation, le CDG41 a retenu l'offre du groupement de la SIACI Saint Honoré courtier et Groupama Paris Val de Loire assureur.

Cette offre regroupe les éléments de contrat suivants :

Préavis : contrat résiliable chaque année, sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

| Agents assurés | Garanties souscrites | Taux de cotisation 2022 |
|---|--|------------------------------|
| Titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL | Tous risques (décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire) avec une franchise de 15 jours par | 5,6% (hors frais de gestion) |



| | | |
|--|--|-------------------------------|
| | arrêt en maladie ordinaire. | |
| Titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public | Tous risques (accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique) avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire. | 1,35% (hors frais de gestion) |

Les taux sont proposés pour 2 ans (hors évolutions législatives).

Assiette de cotisation basée sur les éléments suivants :

- Traitement indiciaire brut,
- Nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Supplément familial de traitement (SFT)
- Les primes, indemnités, gratifications versées à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais,
- Les charges patronales.

A ces frais s'ajoutent les frais de gestion, dont le pourcentage sera fixé par le conseil d'administration du CDG41 dans le courant du mois de septembre 2021.

Dans ces conditions, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire selon les conditions définies plus haut et demande au conseil l'autorisation de signer les conventions en résultant et tout acte permettant sa bonne exécution.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire selon les conditions définies ci-dessus. Le conseil autorise à l'unanimité de signer les conventions relatives à ce contrat.

B) Instauration des heures complémentaires et supplémentaires pour les agents de la Communauté de communes

La réalisation d'heures complémentaires ou supplémentaires par les agents n'a jamais fait l'objet d'un cadre général, permettant une fluidité de fonctionnement.

Aussi, elle propose d'instaurer ce cadre général pour l'ensemble des agents de la Communauté de communes des Collines du Perche.

Elle propose ainsi

- qu'en raison des nécessités de services et à la demande du supérieur hiérarchique, les agents titulaires et non titulaires à temps complet peuvent être amenés à réaliser des heures supplémentaires et que les agents titulaires et non titulaires à temps non complet peuvent être amenés à faire des heures complémentaires.
- que le nombre d'heures supplémentaires réalisées par agent ne puisse pas excéder 25 heures par mois.
- que le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet, ne puisse pas conduire au dépassement des 35 heures hebdomadaires (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires)
- rémunérations des heures complémentaires et supplémentaires :
pour les heures supplémentaires réalisées par les agents, elles seront rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret,
pour les heures complémentaires, elle seront rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent ou récupérées selon les nécessités de service.

Dans ces conditions, il est proposé d'instaurer un cadre général d'heures complémentaires et supplémentaires qui pourront être demandées par le supérieur hiérarchique et qui seront rémunérées ou récupérées selon les nécessités de service.

Le conseil approuve à l'unanimité l'instauration du cadre général des heures complémentaires et supplémentaires pour les agents de la Communauté de communes.

C) Facturation aux agents de la Maison de la Petite enfance, des repas Adulte dans le cadre du nouveau contrat de restauration collective avec API restauration.

Dans le cadre du nouveau contrat passé avec l'entreprise API restauration pour la maison de la Petite enfance, le prix du repas adulte, fabriqué sur la centrale d'Ecommoy, est de 5€ l'unité. Or actuellement, les repas sont refacturés aux agents à hauteur de 3,80 €.

Il convient donc de régulariser ce montant pour refacturer aux agents le prix d'achat du repas à 5€ l'unité.

Il est proposé :

- d'établir le prix du repas adulte fabriqué sur la cuisine centrale d'Ecommoy pour les agents de la Maison de la Petite enfance de Cormenon à 5€ l'unité.
- D'autoriser Karine GM à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

Le conseil approuve à l'unanimité la facturation des repas adulte aux agents de la Maison de la Petite enfance dans le cadre du nouveau contrat de restauration collective avec API restauration, propre à la centrale de fabrication d'Ecommoy.

11) QUESTIONS DIVERSES

- a) Décalage des jours de conseils communautaires aux mercredis.

Le conseil prend acte que les conseils communautaires auront lieu les mercredis au lieu des jeudis.

- b) Pose des volets roulants sur les écoles aux vacances de la Toussaint.

La pose des volets roulants est prévue pour les vacances de la Toussaint ; Néanmoins, le fournisseur n'assure pas que les télécommandes arrivent au même moment, étant donné les problèmes d'approvisionnement actuels.

- c) Du 4 au 12 octobre : déroulement de la Semaine bleue à la Gare des Collines du Perche

Ces 7 jours annuels constituent un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent les « personnes âgées » dans notre société.

Partout en France, des manifestations locales sont organisées pour illustrer le thème retenu. Chaque année, un concours prime les meilleures initiatives.

DATES A RETENIR

| Commissions intercommunales 18h | Conférences des maires 20h15 | Conseils communautaires 20h15 |
|---|--|----------------------------------|
| Qualité de vie : mardi 5/10 – 18h Aménagement : mercredi 6/10 – 18h Développement territorial 20/10 – 18h | Jeudi 7 octobre Jeudi 4 novembre, Jeudi 2 décembre | Mercredi 24 novembre |

Indiquer les dates à venir et le calendrier pour la fin de l'année.

ANNEXES

- Annexe 1 : liste des engagements passés dans l'été,
Annexe 2 : liste des entreprises ayant présenté un dossier de demande d'exonération recevable pour la TEOM 2022.

Fait à Mondoubleau, le 16 septembre 2021

La présidente

Karine GLAONEC MAURIN



LISTE DES ENGAGEMENTS SAISIS DEPUIS LE 22/07/2021

BUDGET REGIE DE CHAUFFAGE

| <i>INVESTISSEMENT</i> | | | | Montant HT |
|------------------------|---|--|-------|------------|
| Chaufferie Mondoubleau | Trvx Instal Echangeur Plaques HLM +Module Echangeur Logt r Mare | | | 8 467,90 |
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | | | |
| ORANGE | Téléphone Gestion SMS Alarme Souday | | | 41,67 |
| HERVE | Remise en Etat Tuyauterie Cuivre Sous Station Maison Méd Chauff | | | 530,00 |
| | | | TOTAL | 9 039,57 |

BUDGET PRINCIPAL

| <i>INVESTISSEMENT</i> | | | | Montant TTC |
|-----------------------|---|--|-------|-------------|
| SIDELC | Trvx Electricité Terrain Vaulions Karting | | | 9 730,34 |
| AUDITELCOM | Borne Internet Secrétariat Général | | | 747,60 |
| <i>FONCTIONNEMENT</i> | | | | |
| <i>Réfectoires</i> | Pdts Entretien + Fournitures Techniques | | | 466,41 |
| <i>Informatique</i> | Install Informatique Ecoles et Média | | | 2 835,46 |
| <i>CLSH</i> | Sortie Cinéma et Transport du 06/08/21 | | | 437,30 |
| <i>Parc Hippique</i> | Entretien Espaces Verts | | | 787,20 |
| <i>Batiments</i> | Entretien Peinture et Toitures Ecoles | | | 2 805,05 |
| <i>Voies/Réseaux</i> | Entretien Chantier Route Sarbé/Savigny | | | 2 160,00 |
| | | | TOTAL | 19 969,36 |

LISTE DES SOCIETES EXONÉRÉS TEOMI 2022

| NUMERO | CIV | PRENOM | NOM | ENSEIGNE | ADRESSE | CP | COMMUNE | PROPRIETAIRE | CADASTRE | INVARIANT |
|--------|-----|----------|--------------|-----------------------|-----------------------|-------|-------------|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|
| 1 | Mme | Estelle | VAUDRECRANNE | CAROL | 13 rue Gheerbrant | 41170 | MONDOUBLEAU | MOREELS/CORTEZ | B462 | 1430050979 N |
| 2 | M. | Jérôme | BELLANGER | SARL GARAGE BELLANGER | 52 rue Leroy | 41170 | MONDOUBLEAU | BELLANGER JEROME | C 459 | 1430128087 S |
| 3 | M. | Stéphane | HERISSON | SARL GARAGE HERISSON | 43 rue Edouard BEZARD | 41170 | MONDOUBLEAU | GARAGE HERISSON | B1039 | 1430051263J/ 1430149380S |
| 4 | M. | David | POITOU | SARL POITOU Plâtrerie | 11 bd de l'Industrie | 41170 | MONDOUBLEAU | POITOU DAVID | C 680 | 1430141306 X |
| 5 | M. | Loïc | TYTGAT | ESAT ARCADE | 2 bd de l'Industrie | 41170 | MONDOUBLEAU | APHP | C518-C521-C774 | 1430185850 |
| 6 | M. | François | BOIS | SARL ABM LOCATION | ZA de la Rousselière | 41170 | MONDOUBLEAU | CCCP | C 755 | 1430150546 V |
| 7 | M. | Denis | RENAULT | STARM | 10 rue de la Bagrée | 41170 | MONDOUBLEAU | SCI DE LA FOSSE HALLOUIN | C0047-C0749-C0852 | 1430051526 |
| 8 | Mme | Sandra | FRAIN | SCI OLIDRA | 50 rue Leroy | 41170 | MONDOUBLEAU | SCI OLIDRA | C 869 | 1430140561 |

